

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué de presse. L'information contenue dans le présent communiqué est non audité.

BCE présente ses résultats du troisième trimestre de 2025

- Croissance de 1,3 % des produits des activités ordinaires consolidés livrant une hausse de 1,5 % au BAIIA ajusté¹
- Bénéfice net de 4 555 millions \$, en hausse de 5 746 millions \$ et bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 4 502 millions \$, ou 4,84 \$ par action ordinaire; augmentation de 6,5 % du bénéfice net ajusté¹, à 733 millions \$, générant un BPA ajusté¹ de 0,79 \$, en hausse de 5,3 %
- Augmentation de 20,6 % des flux de trésorerie disponibles¹, qui se sont établis à 1 003 millions \$; hausse de 3,9 % des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui ont totalisé 1 914 millions \$
- L'amélioration des services sans fil se poursuit : diminution du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés² de 0,15 point à 1,13 % – deuxième trimestre consécutif d'amélioration d'un exercice à l'autre; amélioration consécutive du revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné d'un exercice à l'autre^{3,4,5,6}
- Total de 26 111 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail², entre autres grâce à Ziplly Fiber, qui a contribué à une croissance des produits tirés des services Internet de 11,2 %
- 4,3 millions d'abonnés à Crave en date du début d'octobre 2025 grâce à la forte croissance des services de diffusion en continu directement aux consommateurs
- Contribution importante de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1^{er} août 2025

MONTRÉAL, le 6 novembre 2025 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a présenté aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre (T3) de l'exercice 2025.

« Bell continue de mettre en œuvre ses quatre priorités stratégiques – être axé sur le client; offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil; être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises; et devenir le leader du contenu et des médias numériques – et cette détermination a porté ses fruits », a déclaré Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada.

« Les produits des activités ordinaires consolidés de BCE ont augmenté de 1,3 %, ce qui a livré une hausse de 1,5 % du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre. Le bénéfice net s'est également accru pour atteindre 4 555 millions \$, avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'étant établi à 4 502 millions \$. Ces résultats représentent 4,84 \$ par action ordinaire et s'ajoutent à la croissance de 20,6 % des flux de trésorerie disponibles de BCE.

De plus, il s'agit du premier trimestre où nous présentons les résultats de Ziplly Fiber au sein de notre nouveau secteur Bell SCT États-Unis. Ziplly Fiber a généré de bons résultats, affichant des produits d'exploitation de 160 millions \$ et un BAIIA ajusté de 71 millions \$, ce qui correspond à une marge⁷ de 44,4 %.

Nous nous concentrons sur les domaines clés qui assurent des rendements pour nos investisseurs. Comme je l'ai annoncé lors de la Journée des investisseurs de BCE, le

14 octobre, nous avons mis en place un plan stratégique sur trois ans afin de poursuivre notre croissance, qui est appuyé par une stratégie rigoureuse de répartition du capital adaptée à un environnement d'exploitation redéfini.

Transformer la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le reste du monde est la raison d'être de Bell. Nous entamons les derniers mois de l'année 2025 en maintenant notre engagement envers notre raison d'être et l'exécution rigoureuse de notre plan stratégique ».

¹ Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

² Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

³ Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT Canada divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le RMU combiné.

⁴ Au T3 2025, le secteur Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

⁵ Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

⁶ Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants dans le secteur Bell SCT Canada aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

⁷ La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur la marge du BAIIA ajusté.

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

Générer une croissance durable des flux de trésorerie disponibles

- Le 14 octobre 2025, BCE a tenu sa [Journée des investisseurs](#) et a présenté son plan stratégique sur trois ans visant à générer une croissance durable des flux de trésorerie disponibles grâce à la fibre, au sans-fil, aux solutions d'entreprise propulsées par l'IA et aux médias numériques. Cette croissance devrait stimuler le rendement total pour les actionnaires, qui sera soutenu par une stratégie rigoureuse de répartition du capital adaptée à un environnement d'exploitation redéfini.

Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil

- [Bell et AST SpaceMobile](#) ont récemment annoncé avoir réalisé un appel vocal 4G VoLTE, un appel vidéo, la transmission de données à large bande et la diffusion vidéo en continu par satellite sur un réseau sans fil canadien. Cette réalisation prépare le terrain pour le déploiement national du service cellulaire par satellite en orbite basse prévu en 2026.
- Après avoir acquis [Zipty Fiber](#), le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, Bell a annoncé avoir complété le [remboursement](#) anticipé de la totalité des titres de créance en cours de Zipty Fiber.
- Bell a annoncé l'expansion et l'optimisation de ses services sans fil [dans plus de 220 collectivités](#) grâce à la construction de nouvelles tours et à la mise à niveau de l'infrastructure, qui permettront d'offrir des vitesses plus rapides, une meilleure couverture et une fiabilité accrue à des millions de clients.
- [Bell et le gouvernement du Nouveau-Brunswick](#) ont annoncé une initiative conjointe pour élargir l'infrastructure sans fil dans toute la province, avec 10 nouveaux sites sans fil qui

permettront à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux puissants réseaux 5G et 5G+ de Bell.

Être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises

- Bell a lancé [Bell Cyber](#), qui rassemble les solutions de cybersécurité dans l'écosystème de Bell et offre une plateforme de sécurité de bout en bout à guichet unique pour protéger les réseaux, le nuage et les points d'extrémité. Bell Cyber fait partie d'une capacité souveraine et contrôlée par le Canada de collecte de données sur les menaces qui protège les infrastructures essentielles du Canada et aide les clients du secteur public et privé à réduire leur dépendance aux sources étrangères et à atténuer les risques.
- Bell a conclu un partenariat stratégique avec [l'Université Simon Fraser](#) pour faire progresser l'écosystème souverain d'IA et de calcul intensif du Canada. Ce partenariat vise notamment à relier le Cedar Supercomputing Centre au futur site du [Réseau d'IA tissé de Bell](#) à l'Université de Thompson Rivers, à fournir aux chercheurs et aux acteurs industriels canadiens des ressources de calcul et à élargir les possibilités de recherche.

Devenir le leader du contenu et des médias numériques

- Bell a lancé [Bell Divertissement](#), une offre exclusive de forfaits pour la clientèle résidentielle qui permet de regrouper Crave, Netflix et Disney+, ou de choisir deux de ces plateformes. Cette offre permet de réaliser des économies allant jusqu'à 25 % en ayant la flexibilité de gérer tous ses abonnements par l'intermédiaire de Bell.
- [RDS, TSN et les Canadiens de Montréal](#) ont annoncé un partenariat à long terme garantissant que les leaders sportifs au Canada continueront de diffuser les matchs régionaux des Canadiens de Montréal. Les matchs continueront d'être accessibles aux abonnés dans la région de diffusion désignée de l'équipe sur RDS, TSN et en diffusion en continu en direct sur les plateformes numériques des réseaux, avec 50 matchs sur les ondes de TSN et 45 sur celles de RDS.
- [TSN et True North Sports + Entertainment](#) ont annoncé la prolongation des droits de diffusion à long terme des matchs régionaux des Jets de Winnipeg, ce qui assure au leader sportif au Canada la diffusion de ces matchs pour les années à venir. Les matchs continueront d'être accessibles aux téléspectateurs dans la région de diffusion désignée de l'équipe ainsi qu'en diffusion en continu en direct sur les plateformes numériques du réseau.
- [Bell Média et Tubi](#), le service de diffusion en continu financé par la publicité de Fox Corporation, ont annoncé un partenariat stratégique à long terme visant les ventes de publicité et la distribution de contenu, dont les titres canadiens du catalogue de contenu sur demande et des chaînes FAST de premier plan sur le marché de Bell Média. Le partenariat comprend également des plans visant la cocréation de contenu original destiné à la distribution sur Tubi à l'échelle mondiale, dans l'ensemble des plateformes de Bell Média au Canada et par l'intermédiaire de Sphere Abacus.
- [Bell Média et iHeartMedia](#) ont annoncé une prolongation à long terme de leur partenariat exclusif, ce qui renforce leur engagement à offrir des expériences de divertissement audio inégalées à toute la population du Canada grâce à iHeartRadio Canada. Cet accord renouvelé permet aussi à Bell Média de représenter l'offre canadienne du grand catalogue de balados d'iHeartRadio, créant ainsi de nouvelles opportunités pour les annonceurs.
- [Bell Média et Crave](#) ont annoncé que le forfait standard avec publicités est maintenant disponible sur Prime Video, ce qui donne plus de choix et de valeur aux clients, tout en offrant aux annonceurs d'importantes opportunités permettant d'atteindre les abonnés très engagés de Crave.

- [Bell Média, en partenariat avec Environics Analytics \(EA\)](#), a annoncé le lancement de sa nouvelle solution de Mesure d'impact pour les campagnes télévisées. Ce produit permettra aux annonceurs de relier, de manière transparente, complète et axée sur la confidentialité, l'exposition publicitaire à des résultats concrets tels que les ventes, les pistes de vente, les dépenses, et bien plus encore.

RÉSULTATS DE BCE

Faits saillants financiers

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T3 2025	T3 2024	% de variation
BCE			
Produits d'exploitation	6 049	5 971	1,3 %
Bénéfice net (perte nette)	4 555	(1 191)	n.s.
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 502	(1 237)	n.s.
Bénéfice net ajusté	733	688	6,5 %
BAIIA ajusté	2 762	2 722	1,5 %
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (BPA)	4,84	(1,36)	n.s.
BPA ajusté	0,79	0,75	5,3 %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 914	1 842	3,9 %
Dépenses d'investissement	(891)	(954)	6,6 %
Flux de trésorerie disponibles	1 003	832	20,6 %

Les **produits d'exploitation de BCE** se sont élevés à 6 049 millions \$ au T3 2025, en hausse de 1,3 % par rapport au T3 2024. Ce résultat découle de la hausse de 0,8 % des produits tirés des services, qui se sont établis à 5 329 millions \$, et de la hausse de 5,1 % des produits d'exploitation tirés des produits, qui se sont chiffrés à 720 millions \$. L'augmentation des produits tirés des services reflète l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, qui fait désormais partie du nouveau secteur Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) États-Unis, facteur ayant été en partie contrebalancé par la baisse d'un exercice à l'autre dans nos secteurs Bell SCT Canada et Bell Média.

Le **bénéfice net** a augmenté de 5 746 millions \$ pour atteindre 4 555 millions \$ au T3 2025, par rapport à une perte nette de 1 191 millions \$ au T3 2024, et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 4 502 millions \$, ou 4,84 \$ par action, contre une perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de 1 237 millions \$, ou (1,36) \$ par action, au T3 2024.

- La hausse d'un exercice à l'autre s'explique principalement par l'augmentation des profits sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) et de la baisse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de l'impôt sur le résultat.

Le **bénéfice net ajusté** a augmenté de 6,5 % au T3 pour se chiffrer à 733 millions \$, ce qui a entraîné une hausse de 5,3 % du BPA ajusté, qui s'est établi à 0,79 \$.

Le **BAIIA ajusté** s'est accru de 1,5 % au T3 pour s'établir à 2 762 millions \$, ce qui reflète l'apport de Bell SCT États-Unis, facteur ayant en partie été contrebalancé par les baisses de 6,7 % et de 0,6 % dans nos secteurs Bell Média et Bell SCT Canada, respectivement. L'augmentation des produits d'exploitation a été atténuée par la hausse de 1,2 % des charges d'exploitation, qui découle des charges d'exploitation de Ziplly Fiber depuis le 1^{er} août 2025, mais qui a été compensée par la baisse des coûts de la main-d'œuvre attribuable aux réductions de personnel et par les gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble de l'entreprise grâce à la technologie et à l'automatisation. En conséquence, la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 45,7 %, demeurant relativement stable d'un exercice à l'autre, en hausse de 0,1 point par rapport à 45,6 % au T3 2024.

Les **dépenses d'investissement de BCE** se sont établies à 891 millions \$ au T3 2025, en baisse de 6,6 % par rapport à 954 millions \$ au T3 de l'exercice précédent, ce qui correspond à une intensité du capital⁸ de 14,7 %, comparativement à 16,0 % au T3 2024.

- Cette baisse d'un exercice à l'autre reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement principalement attribuable au ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP au Canada, et ce, en partie en raison des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau. Les dépenses d'investissement de BCE au T3 2025 comprenaient des dépenses d'investissement de 128 millions \$ aux États-Unis consacrées surtout à l'expansion continue du réseau FTTP de Ziplly Fiber.

Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE** ont totalisé 1 914 millions \$ au T3, soit une hausse de 3,9 % par rapport au T3 2024.

- L'augmentation d'un exercice à l'autre découle essentiellement de la hausse des fonds provenant du fonds de roulement et de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des intérêts et de l'impôt sur le résultat payés.

Les **flux de trésorerie disponibles** se sont chiffrés à 1 003 millions \$, en hausse de 20,6 % par rapport à 832 millions \$ au T3 2024.

- La hausse d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (à l'exclusion des coûts liés aux acquisitions et autres payés), à la baisse des dépenses d'investissement et à une diminution des dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées.

⁸ L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Bell SCT

Le 1^{er} août 2025, BCE a réalisé l'acquisition de Ziplly Fiber et créé le nouveau secteur Bell SCT États-Unis. Les résultats des activités sans fil et sur fil canadiennes figurent dans le secteur Bell SCT Canada.

Les **produits d'exploitation du secteur Bell SCT** se sont établis à 5 408 millions \$ au T3 2025, soit une augmentation de 2,4 % par rapport au T3 2024, en raison de la hausse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits. L'augmentation des produits tirés des services reflète la contribution de Bell SCT États-Unis, qui a été en partie contrebalancé par une baisse d'un exercice à l'autre dans notre secteur Bell SCT Canada.

Le **BAlIA ajusté de Bell SCT**⁹ a augmenté de 2,3 % au T3 pour s'établir à 2 525 millions \$, ce qui reflète la contribution de Bell SCT États-Unis, qui a été compensée partiellement par une baisse d'un exercice à l'autre dans notre secteur Bell SCT Canada. La marge de Bell SCT était stable à 46,7 %.

Bell SCT a ajouté un total de 26 111 nouveaux abonnés nets des services Internet haute vitesse de détail au T3 2025, en baisse de 38,4 % par rapport à 42 415 au T3 2024. La diminution s'explique par une baisse d'un exercice à l'autre dans notre secteur Bell SCT Canada, qui a été en partie contrebalancée par l'apport de Bell SCT États-Unis.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT**^{2,6,10,11} totalisaient 4 890 297 abonnés à la fin du T3 2025, une hausse de 9,7 % par rapport au T3 2024. L'augmentation reflète l'apport de Bell SCT États-Unis, qui a été en partie contrebalancé par une baisse modeste dans notre secteur Bell SCT Canada. Le 1^{er} août 2025, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 442 225 abonnés à la suite de l'acquisition de Zply Fiber.

Les **(pertes) activations d'abonnés nets des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT**² ont diminué de 16 218 abonnés au T3 2025, par rapport à 9 197 activations nettes au T3 2024, reflétant les pertes nettes dans les secteurs Bell SCT Canada et Bell SCT États-Unis.

À la fin du T3 2025, Bell SCT desservait 2 090 561 abonnés des services de télé IP de détail^{2,10,11,12}, ce qui représente une baisse de 2,0 % par rapport au T3 2024. La diminution s'explique par une baisse dans notre secteur Bell SCT Canada, qui a été en partie contrebalancée par l'apport de Bell SCT États-Unis. Le 1^{er} août 2025, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 6 089 abonnés à la suite de l'acquisition de Zply Fiber.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail**² se sont améliorées de 3,5 %, pour s'établir à 45 990 abonnés au T3 2025, ce qui s'explique par la diminution des pertes nettes dans le secteur Bell SCT Canada par rapport au T3 2024, facteur partiellement contrebalancé par l'apport des pertes nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis.

La **clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT**^{2,10,11} totalisait 1 766 361 abonnés à la fin du T3 2025, une baisse de 5,9 % par rapport au T3 2024. La diminution s'explique par une baisse dans notre secteur Bell SCT Canada, qui a été en partie contrebalancée par l'apport de Bell SCT États-Unis. Le 1^{er} août 2025, notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 84 440 abonnés à la suite de l'acquisition de Zply Fiber.

⁹ Le BAlIA ajusté du secteur Bell SCT est un total de mesures sectorielles. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur cette mesure.

¹⁰ Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1^{er} août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés, de 6 089 abonnés et de 84 440 abonnés, respectivement.

¹¹ Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au

31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.

¹² Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Bell SCT Canada

Le **total des produits d'exploitation du secteur Bell SCT Canada** s'est établi à 5 248 millions \$ au T3 2025, soit une diminution de 0,6 % par rapport au T3 2024, en raison de la baisse des produits tirés des services, partiellement contrebalancée par l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits.

Les **produits tirés des services de Bell SCT Canada** ont diminué de 1,5 % au T3 pour s'établir à 4 528 millions \$, reflétant :

- les baisses continues liées aux services de voix traditionnels, de données et de télé;
- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés, la fidélisation de la clientèle et les forfaits de services résidentiels par rapport au T3 2024;
- la baisse du revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la croissance de la clientèle d'abonnés des services de téléphone mobile et d'appareils connectés et des services Internet de détail;
- l'augmentation des ventes de solutions propulsées par l'IA grâce à la croissance d'Ateko et de Bell Cyber.

Les **produits d'exploitation tirés des produits de Bell SCT Canada** ont augmenté de 5,1 % au T3 pour s'établir à 720 millions \$, sous l'effet de la hausse des ventes d'appareils sans fil aux consommateurs du fait de l'augmentation des volumes de mises à niveau et des activations en vertu de contrats.

Le **BAIIA ajusté de Bell SCT Canada** a diminué de 0,6 % au T3 en raison de l'effet de la baisse des produits d'un exercice à l'autre. Toutefois, la marge a augmenté à 46,8 %, par rapport à 46,7 % au T3 2024, en raison de la diminution de 0,6 % des coûts d'exploitation, reflétant :

- la baisse des coûts de la main-d'œuvre;
- les économies dans nos centres de service à la clientèle découlant d'une amélioration du traitement des appels et de la baisse des volumes d'appels;
- la fermeture permanente des magasins La Source;
- les gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble de l'entreprise grâce à la technologie et à l'automatisation.

Le nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles² a totalisé 11 511 au T3, en baisse de 65,2 %, par rapport à 33 111 au T3 2024. Cette baisse d'un exercice à l'autre est le résultat d'une diminution de 15,6 % des activations brutes d'abonnés, attribuable à un marché moins actif, au ralentissement de la croissance démographique en raison des politiques gouvernementales en matière d'immigration et à la baisse des activations d'abonnés apportant leurs propres appareils qui reflète l'accent que nous mettons sur les nouveaux abonnés à valeur plus élevée.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles, qui s'est amélioré de 15 points de base pour s'établir à 1,13 %, ce qui reflète l'amélioration de notre service à la clientèle et nos efforts pour fidéliser la clientèle.

Les activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles² se sont établies à 56 507 abonnés au T3, par rapport à 69 085 abonnés au T3 2024, notre meilleur résultat trimestriel depuis le T3 2019. La diminution s'explique par la baisse de 7,0 % des activations brutes, ce qui reflète le ralentissement de la croissance démographique en raison des politiques gouvernementales en matière d'immigration et l'augmentation du taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, qui a atteint 5,10 % par rapport à 4,66 % au T3 de l'exercice précédent.

La clientèle d'abonnés de Bell utilisant des appareils mobiles^{2,4,5,6} totalisait 10 398 934 abonnés à la fin du T3 2025, en hausse de 0,4 % par rapport au T3 2024, ce qui comprend 9 525 355 abonnés des services postpayés, en hausse de 0,5 %, et 873 579 abonnés des services prépayés, en baisse de 1,6 %. Au T3 2025, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 51 541 abonnés sans utilisation à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public.

Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles a baissé de 0,4 %, s'étant établi à 58,04 \$ au T3 2025 par rapport à 58,26 \$ au T3 2024. La diminution découle principalement des facteurs suivants :

- les pressions concurrentielles toujours présentes, mais en diminution au cours du trimestre sur les prix des forfaits et les rabais plus généreux;
- la baisse des produits tirés des frais de dépassement de données liée aux abonnés optant pour des forfaits offrant des données illimitées et une capacité accrue en matière de données;
- la diminution des produits tirés des services d'itinérance sortante attribuable à la réduction des voyages aux États-Unis.

Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés² ont augmenté de 48,5 % au T3 2025 pour s'établir à 83 505, contre 56 216 au T3 2024, en raison de la diminution des désactivations d'appareils de données et de l'augmentation des abonnements pour voiture connectée.

La clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés^{2,4} totalisait 3 252 554 abonnés à la fin du T3 2025, en hausse de 10,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Au T3 2025, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés utilisant des appareils connectés afin d'en retirer 7 867 abonnés sans utilisation à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT Canada**² se sont chiffrées à 21 426, par rapport à 42 415 au T3 2024. Malgré la forte demande soutenue pour les services de fibre de Bell et les offres de forfaits de services mobiles, la diminution observée d'un exercice à l'autre est le reflet :

- des offres accrocheuses des concurrents offrant des services de câble, de fibre de gros, Internet sans fil fixe et Internet par satellite;
- de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre par rapport à l'exercice précédent;
- du ralentissement de la croissance dans le secteur en raison de la diminution de l'immigration et du nombre de mises en chantier.

Le **nombre d'abonnés nets des services de télé IP de détail de Bell SCT Canada**^{2,11,12} a diminué de 16 161 abonnés au T3 2025, comparativement à une activation nette de 9 197 au T3 2024. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à :

- l'utilisation moindre des services Internet en raison de la baisse des volumes pour ces services;
- la diminution des activations d'abonnés de notre service de télé en continu Télé Fibe;
- l'intensification de la concurrence et la substitution en faveur des services par contournement.

Les pertes nettes d'abonnés des **SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT Canada**^{2,11} se sont améliorées de 10,1 %, pour s'établir à 42 866 au T3 2025, en raison de la diminution du nombre de désactivations d'abonnés.

Bell SCT États-Unis

Les **produits d'exploitation de Bell SCT États-Unis** se sont élevés à 160 millions \$ au T3 2025, reflétant :

- des produits tirés des services Internet liés aux services Internet à large bande destinés à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros offerts principalement sur le réseau de fibre optique de Ziplly Fiber, qui a tiré avantage au cours du trimestre de l'expansion continue de la zone de couverture du réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP);
- des produits tirés des services sur IP à large bande liés à la vente de services Ethernet commerciaux, d'accès Internet ou non commutés dédiés, ainsi que d'autres solutions de réseau pour le transport de données.

Le **BAIIA ajusté de Bell SCT États-Unis** s'est établi à 71 millions \$ au T3 2025, ce qui correspond à une marge de 44,4 %. Les coûts d'exploitation se sont élevés à 89 millions \$.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT États-Unis**² se sont élevées à 4 685 au T3 2025, en raison de l'expansion continue de la zone de couverture du réseau de fibre de Ziplly Fiber et de sa forte pénétration.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT États-Unis**² se sont élevées à 3 124 au T3 2025, ce qui s'explique par la substitution continue en faveur des technologies sans fil et Internet.

Bell Média

Les **produits d'exploitation de Bell Média** ont diminué de 6,4 % pour s'établir à 732 millions \$ au T3 2025, ce qui est principalement attribuable au recul, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement. Les résultats au T3 2024 incluaient des ajustements rétroactifs favorables aux produits tirés des frais d'abonnement liés à des contrats conclus avec des fournisseurs de services de télé canadiens.

Les **produits tirés de la publicité** ont diminué de 11,5 % au T3 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle, surtout en ce qui a trait aux chaînes généralistes et aux chaînes spécialisées axées sur le divertissement, ainsi que du recul, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de la publicité à la radio attribuable à la cession précédemment annoncée de 45 stations de radio. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des produits tirés de la publicité liés aux services de vidéo numérique attribuable à la croissance des téléviseurs connectés et de la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité, ainsi que par la hausse des actifs numériques d'affichage extérieur.

Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont diminué de 5,2 % au T3 2025, en raison des ajustements rétroactifs favorables au T3 2024 mentionnés précédemment, qui ont été en partie contrebalancés par la croissance continue du nombre d'abonnements aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive.

Le **nombre total d'abonnements à Crave** a augmenté de 24 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent pour atteindre 4,2 millions d'abonnés à la fin du T3 2025, grâce à une augmentation de 67 % du nombre d'abonnés au service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave, tandis que le nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de programmation sportive a augmenté de 38 %. Au début d'octobre 2025, Crave comptait 4,3 millions d'abonnés.

Le **BAIIA ajusté** a diminué de 6,7 % pour s'établir à 237 millions \$ au T3 2025, ce qui s'explique par la baisse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre. Même si les produits ont diminué, la marge est demeurée relativement stable à 32,4 %, contre 32,5 % au T3 2024, ce qui reflète une diminution de 6,3 % des coûts d'exploitation attribuable à la baisse des coûts du contenu et de la main-d'œuvre ainsi qu'à d'autres gains d'efficacité.

DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 janvier 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 décembre 2025.

PERSPECTIVES POUR 2025

BCE a confirmé les objectifs de son orientation financière pour 2025, qui ont été présentés le 6 février 2025 et mis à jour le 8 mai 2025 pour ce qui est du dividende annualisé sur actions ordinaires par action, ainsi que le 7 août 2025 pour ce qui est de l'acquisition de Ziplly Fiber, qui s'est conclue le 1^{er} août 2025. Ceci est détaillé dans le tableau suivant.

	Résultats pour 2024	Orientation pour 2025 (antérieure)	Orientation pour 2025 (7 août)
Croissance des produits	(1,1 %)	De (3 %) à 1 %	De 0 % à 2 %
Croissance du BAIIA ajusté	1,7 %	De (2 %) à 2 %	De 0 % à 2 %
Intensité du capital	16 %	Environ 14 %	Environ 15 %
Croissance du BPA ajusté ¹³	(5,3 %)	De (13 %) à (8 %)	De (13 %) à (10 %)
Croissance des flux de trésorerie disponibles	(8,1 %)	De 11 % à 19 %	De 6 % à 11 %
Dividende annualisé par action ordinaire	3,99 \$	1,75 \$	1,75 \$

Pour 2025, nous prévoyons :

- que la pression exercée depuis 2024 par la concurrence sur les prix des services sans fil et à large bande, la diminution du nombre d'abonnés et des ventes de produits sans fil et l'augmentation des coûts du contenu média et de la programmation auront une incidence sur les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté;
- que le ralentissement de l'expansion de notre réseau de fibre au Canada et les gains d'efficacité découlant des initiatives de transformation entraîneront une baisse des dépenses d'investissement;
- que le BPA ajusté diminuera en raison de l'augmentation de la charge d'intérêts et de la dotation aux amortissements et de la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation attribuable à l'instauration en janvier et en avril 2025 d'un RRD en actions nouvellement émises à escompte. Le 7 mai 2025, BCE a mis fin aux nouvelles émissions d'actions à escompte aux termes du RRD. Les prévisions révisées du BPA ajusté au 7 août ne reflètent aucune répartition du prix d'achat attribuable à l'acquisition de Ziplly Fiber, car l'évaluation devrait être terminée le 31 décembre 2025;
- que les dépenses d'investissement diminuent, ce qui entraînera une hausse des flux de trésorerie disponibles.

Veillez consulter la section *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* plus loin dans ce communiqué pour obtenir une description des principales hypothèses sur lesquelles repose l'orientation financière 2025 de BCE, ainsi que des principaux facteurs de risque connexes.

¹³ Les prévisions révisées du BPA ajusté au 7 août ne reflètent aucune répartition du prix d'achat attribuable à l'acquisition de Ziplly Fiber, car l'évaluation devrait être terminée le 31 décembre 2025.

TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention de la communauté financière afin de traiter de ses résultats du T3 2025, le jeudi 6 novembre, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour y assister, veuillez composer le numéro sans frais 1 800 990-2777 ou le 416 855-9085. Vous devrez entrer le code d'identification suivant : 61556#. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 4 février 2026 au 1 888 660-6264 ou au 289 819-1325 (composez le code d'identification 61556#). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T3 2025](#).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR;
- Ratios non conformes aux PCGR;
- Total des mesures sectorielles;
- Mesures de gestion du capital;
- Mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentées ci-après.

Bénéfice net ajusté – Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) liées à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) liées à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	T3 2025	T3 2024
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 502	(1 237)
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	82	49
Profits nets liés à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(31)	(42)
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	-	154
Profits nets sur placements	(5 175)	(66)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	154	-
Perte de valeur d'actifs	970	2 113
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	239	(258)
Participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	(8)	(25)
Bénéfice net ajusté	733	688

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives – Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les paiements de capital au titre des obligations locatives, les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives, sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	T3 2025	T3 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 914	1 842
Dépenses d'investissement	(891)	(954)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(28)	(43)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(25)	(14)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	33	1
Flux de trésorerie disponibles	1 003	832

(en millions de dollars)

	T3 2025	T3 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 914	1 842
Dépenses d'investissement	(891)	(954)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(28)	(43)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(25)	(14)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	33	1
Flux de trésorerie disponibles	1 003	832
Paiements de capital au titre des obligations locatives	(297)	(305)
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives	706	527

Ratio non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

BPA ajusté – Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) liées à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des

coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats et un rapprochement avec la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable sont présentés ci-après.

BAIIA ajusté et BAIIA ajusté de Bell SCT – Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

Nous définissons le BAIIA ajusté de Bell SCT comme le BAIIA ajusté de BCE, moins le BAIIA ajusté de Bell Média.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net (la perte nette).

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté de BCE et du BAIIA ajusté de Bell SCT.

(en millions de dollars)

	T3 2025	T3 2024
Bénéfice net (perte nette)	4 555	(1 191)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	82	49
Amortissement des immobilisations corporelles	969	934
Amortissement des immobilisations incorporelles	340	325
Charges financières		
Charge d'intérêts	457	440
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(26)	(16)
Perte de valeur d'actifs	970	2 113
Profits sur placements	(5 175)	(66)
Autres charges	95	129
Impôt sur le résultat	495	5
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 762	2 722
Moins : BAIIA ajusté de Bell Média	(237)	(254)
BAIIA ajusté de Bell SCT	2 525	2 468

Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des Normes IFRS de comptabilité. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent document si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

Nous utilisons la marge du BAIIA ajusté, le RMU combiné, l'intensité du capital, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

À propos de BCE

BCE est la plus grande entreprise de communications au pays¹⁴ et un chef de file des réseaux évolués de fibre optique et sans fil, de services aux entreprises et de médias numériques. En offrant des technologies de nouvelle génération qui tirent parti de solutions infonuagiques et propulsées par l'IA, nous permettons à nos clients de rester connectés, informés et divertis, tout en aidant les entreprises à demeurer compétitives à l'échelle mondiale. Pour en savoir plus, visitez Bell.ca ou BCE.ca.

¹⁴ D'après le total des revenus et le nombre total de connexions clients combinées.

Questions des médias

Ellen Murphy
media@bell.ca

Questions des investisseurs

Krishna Somers
krishna.somers@bell.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué de presse constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'orientation de 2025 de BCE (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et le dividende annualisé sur actions ordinaires par action); le plan stratégique sur trois ans visant à générer une croissance durable en vue d'accroître le rendement total pour les actionnaires; le plan de Bell Canada visant à déployer à l'échelle nationale des services cellulaires par satellite en orbite basse en 2026; les plans de mise à niveau et de déploiement des réseaux et les avantages qui devraient en découler; le partenariat stratégique entre Bell Canada et l'Université Simon Fraser visant à collaborer pour faire progresser l'écosystème souverain de l'intelligence artificielle et de calcul intensif du Canada; le lancement planifié d'un centre de données à l'Université de Thompson Rivers dans le cadre du Réseau d'IA tissé de Bell et les avantages qui devraient en découler; et les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel et l'emploi de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à*, *aspirer à* et *s'engager à* permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué de presse décrivent nos attentes en date du 6 novembre 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 novembre 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives sont présentées dans le présent communiqué de presse dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus, ainsi que nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, et dans le but de mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment les suivantes :

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Une grande incertitude demeure quant aux tarifs douaniers américains et à l'incidence de l'évolution des relations commerciales mondiales sur la croissance économique et les prix à la consommation au Canada. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada qui établit la croissance du produit intérieur brut canadien à 1,2 % pour 2025, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,8 %;
- une faible croissance de la population attribuable à des politiques gouvernementales conçues pour freiner l'immigration;
- une croissance modeste des dépenses de consommation, soutenue par la baisse des taux d'intérêt;
- une baisse des investissements des entreprises, particulièrement ceux des entreprises des secteurs qui dépendent le plus des marchés américains;
- une diminution de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC);
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives à l'économie américaine

- un ralentissement des dépenses de consommation, contrebalancé par les investissements des entreprises;
- une incertitude persistante quant aux politiques commerciales;
- la stabilité de l'inflation mesurée par l'IPC;
- une résolution à court terme de la paralysie du gouvernement américain.

Hypothèses relatives au marché canadien

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devraient être touchés par des baisses d'audience alors que la croissance du marché de la publicité poursuit sa transition vers le numérique;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses relatives au marché américain

- l'intensité accrue de la concurrence sur les prix des services sur fil dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros;
- l'augmentation de la demande pour les services de connectivité liés à la colocation et aux centres de données;
- un effritement du marché des services voix traditionnels, car les clients se tournent de plus en plus vers les services sans fil et les services voix sur protocole Internet (IP).

Hypothèses applicables à notre secteur Bell SCT Canada

- la stabilité ou la légère diminution de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux, étant donné que nous devons composer avec un accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil de cinquième génération (5G) et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
- la légère baisse du revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles attribuable aux pressions concurrentielles sur les prix;
- la poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et Internet des objets (IdO);
- la poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises;
- l'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes;
- le ralentissement du déploiement du réseau de fibre à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans la zone de couverture des services sur fil;
- la croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- l'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux en ce qui a trait aux services mobiles, d'accès Internet et de contenu;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur protocole Internet (IP);
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement, qui, dans bien des cas, sont également des services vendus par Bell Marchés Affaires afin d'assurer la continuité des relations avec les clients et la création d'occasions de croissance des produits des activités ordinaires connexes;
- l'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télévision (télé) et la diminution de la clientèle d'abonnés des EDR;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de

l'adoption du numérique et de l'IA, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;

- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux services de communications et de technologies.

Hypothèses applicables à notre secteur Bell SCT États-Unis

- la poursuite de l'accroissement de la clientèle des services Internet de détail grâce au déploiement continu du réseau de fibre au moyen de connexions directes à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans notre zone de couverture;
- la hausse du RMU des services Internet de détail grâce à la migration continue de la clientèle vers des forfaits à vitesses plus rapides et à l'augmentation des tarifs;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la réalisation d'économies de coûts du fait des gains d'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'augmentation des fonctions libre-service et d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.

Hypothèses applicables à notre secteur Bell Média

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter l'expansion des téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et de l'augmentation du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance des services numériques dans nos activités d'affichage extérieur, contribuant à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord;
- la mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution;
- la gestion stratégique de la croissance des coûts d'acquisition et de production du contenu pour obtenir une programmation différenciée de grande qualité sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- le soutien continu à l'adoption des produits de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à une distribution rehaussée, une offre élargie de contenus optimisée et à l'amélioration de l'expérience client;
- un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Hypothèses financières relatives à BCE

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 205 millions \$;
- un rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 100 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 5 200 millions \$ à 5 250 millions \$;

- des charges d'intérêts d'environ 1 800 millions \$ à 1 850 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 825 millions \$ à 1 875 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 17 %;
- des participations ne donnant pas le contrôle d'environ 60 millions \$;
- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 40 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 60 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements) d'environ 700 millions \$ à 800 millions \$;
- un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 930 millions;
- un dividende annualisé sur actions ordinaires de 1,75 \$ par action.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025

- au moment opportun, la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondra à des excédents évalués sur une base de continuité et les ratios de solvabilité demeureront supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- l'absence d'une détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison d'une diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- l'absence de pertes actuarielles importantes découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

Les hypothèses qui précèdent, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE au 6 novembre 2025, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations soient inexactes et que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation pour 2025, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos objectifs de l'orientation financière pour 2025, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est prié de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris l'imposition de tarifs douaniers et d'autres mesures gouvernementales protectionnistes, dont l'imposition de tarifs américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis, les récessions, l'inflation, la réduction des seuils d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes ainsi que sur la demande de nos produits et services, la hausse des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux

événements géopolitiques; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité des données, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil

d'administration de BCE (le conseil); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel) et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantisse que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; le fait que rien ne garantit que les avantages qui devraient découler de la création de Network FiberCo se concrétiseront; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires, nos activités et notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux sous-traitants et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; l'incapacité d'étendre avec succès le réseau de fibre optique de Ziplly Fiber et d'optimiser son réseau sur fil de cuivre existant; l'incapacité des initiatives ou des programmes actuels et futurs de Ziplly Fiber de générer le niveau de rendement que nous prévoyons ou de se réaliser selon l'échéancier prévu; l'intensité de l'activité de nos concurrents dans le marché des services de Ziplly Fiber aux États-Unis et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle fragmentée et en évolution rapide; l'incapacité d'intégrer avec succès Ziplly Fiber en tant que filiale de BCE et de générer les avantages attendus de l'acquisition de Ziplly Fiber; l'incapacité de prévoir avec exactitude les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et notre incapacité à mettre en œuvre avec succès les stratégies de couverture; le fait que Ziplly Fiber soit assujettie à de nombreux règlements aux États-Unis, ce qui pourrait réduire le montant des subventions et des produits qu'elle reçoit, augmenter le fardeau de la conformité ou restreindre sa capacité à rivaliser avec la concurrence; l'incapacité de se conformer aux règles sur la propriété par des sociétés non américaines et aux obligations réglementaires qui nous sont imposées par la Federal Communications Commission et le fait que les modifications apportées aux lois fiscales aux États-Unis, au Canada ou dans les autres territoires visés, ou à leur

interprétation ou à leur mise en application, puissent avoir une incidence sur la situation fiscale de Ziplly Fiber ainsi que sur notre taux d'imposition effectif et les rendements après impôt que nous tirons des activités américaines de Ziplly Fiber.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel de 2024 de BCE daté du 6 mars 2025 et les rapports de gestion de BCE pour le premier, le deuxième et le troisième trimestre de 2025, respectivement datés du 7 mai 2025, du 6 août 2025 et du 5 novembre 2025, pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à [SEC.gov](https://www.sec.gov)). Ces documents sont également disponibles à [BCE.ca](https://www.bce.ca).